



Veille juridique

Travail – Emploi – Formation professionnelle - Économie

Semaine du 11 au 17 avril 2026

Textes publiés au JO

Circulaires

Jurisprudence

*Cette veille est constituée sur la base
d'une sélection*

des textes officiels publiés sur :

- *Journal Officiel (JORF)*
- *Légifrance*
- *l'onglet "Instructions et BO"
de Tessadoc*

*des jurisprudences signalées par les
sources :*

- *Dalloz*
- *Lamyline*
- *Elnet*
- *AEF*
- *LSQ (Liaisons Sociales
Quotidien)*

CONVENTIONS COLLECTIVES (ARRETES ET AVIS)

Retrouvez la rubrique dédiée sur Paco

l'intranet des ministères sociaux

***Retrouvez les accords interprofessionnels et
de branche sur BDCC@WEB***

Cette veille juridique et jurisprudentielle est réalisée dans le cadre du Réseau Documentation-Archives des ministères sociaux par le CRDM.

Textes publiés au JO

[Travail – Emploi - Économie](#)

[Formation professionnelle - Apprentissage](#)

[Santé et Sécurité au travail](#)

[Enquêtes et Statistiques](#)

[Administration - Fonction publique](#)

Travail – Emploi – Économie

Cotisations sociales / Non salarié agricole	Arrêté du 9 avril 2026 fixant le montant de la répartition entre départements des crédits du Fonds national d'action sanitaire et sociale de la Mutualité sociale agricole destinés à la prise en charge des cotisations sociales des personnes non salariées des professions agricoles et des employeurs de main-d'œuvre agricole
Arrêt de travail - intempérie / BTP	Arrêté du 8 avril 2026 relatif aux modalités d'indemnisation des arrêts de travail occasionnés par les intempéries visés aux articles L. 5424-6 et suivants du code du travail et aux modalités de fonctionnement de la caisse nationale de surcompensation du bâtiment et des travaux publics
Délégation de signature / DGT	Décision du 30 mars 2026 portant délégation de signature (direction générale du travail)

Formation professionnelle - Apprentissage

	RAS
--	-----

Santé et Sécurité au travail

Amiante	Décret n° 2026-284 du 14 avril 2026 portant création d'un traitement de données à caractère personnel dénommé « base de données de contact du fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante » et relatif aux échanges d'informations prévus au III bis A de l'article 53 de la loi n° 2000-1257 du 23 décembre 2000 de financement de la sécurité sociale pour 2001
Accident du travail / Maladie professionnelle	Décret n° 2026-285 du 16 avril 2026 relatif à la participation des assurés aux frais afférents aux médicaments à service médical rendu faible, ainsi que des ayants droit des bénéficiaires d'une rente par suite d'un accident du travail ou liée à une maladie professionnelle

Enquêtes – Statistiques

	RAS
--	-----

Organisation administrative

RAS

Budget de l'Etat – Finances

RAS

Concours- Examens

INSP / Concours

[Arrêté du 10 avril 2026](#) modifiant l'arrêté du 21 mars 2023 fixant les modalités d'organisation, la nature, la durée, les coefficients et le programme des épreuves des concours d'entrée à l'Institut national du service public et les modalités d'organisation des concours d'accès aux cycles préparatoires au concours interne et au troisième concours

Nominations

DDETSPP Haut-Rhin

[Arrêté du 15 avril 2026](#) portant nomination (directions départementales interministérielles - Mme Aline SCHNEIDER

DDETSPP Corse-du-sud

[Arrêté du 14 avril 2026](#) portant nomination (directions départementales interministérielles) - M. Stanislas MARCELJA

COCT

[Arrêté du 8 avril 2026](#) portant nomination à la commission spécialisée relative à la prévention des risques liés à la conception et à l'utilisation des équipements de travail, des équipements de protection individuelle et des locaux et lieux de travail temporaires du Conseil d'orientation des conditions de travail (plusieurs nominations)

[Arrêté du 10 avril 2026](#) portant nomination au Conseil national d'orientation des conditions de travail du Conseil d'orientation des conditions de travail

[Arrêté du 10 avril 2026](#) portant nomination à la commission générale du Conseil d'orientation des conditions de travail

CNNCEFP

[Arrêté du 8 avril 2026](#) modifiant l'arrêté du 18 juin 2021 portant nomination à la Commission nationale de la négociation collective, de l'emploi et de la formation professionnelle et des sous-commissions constituées en son sein - Florian DUTREUIL

Circulaires

Emploi / Insertion professionnelle	Instruction n° DGEFP/DFT/2026/14 du 20 mars 2026 relative à la mise en œuvre, pour l'année 2026, de la contractualisation 2025-2027 entre l'État et les conseils départementaux pour l'insertion et l'emploi dans le cadre de la réforme pour le plein emploi
Précarité / Pacte des solidarités / Pacte locaux	Instruction interministérielle n° DGCS/SD1B/SD5A/DIPLP/2026/15 du 9 avril 2026 relative à la déclinaison territoriale du pacte des solidarités pour l'année 2026 à travers deux démarches : les contrats locaux des solidarités conclus entre l'État et les conseils départementaux et entre l'État et les métropoles, et les pactes locaux des solidarités menés avec les acteurs locaux

Jurisprudence

[Relations individuelles du travail](#)

[Contrat de travail](#)

[Relations collectives du travail](#)

[Durée du travail](#)

[Santé et sécurité au travail](#)

[Discrimination](#)

[Entreprise en difficulté/Économie](#)

[Administration/fonction publique](#)

Relations individuelles du travail

Barème Macron / Indemnités de licenciement	Dans un arrêt du 18 mars 2026, la Cour de cassation apporte des précisions sur le calcul de l'indemnité de licenciement sans cause réelle et sérieuse. Le salaire de référence pour le calcul de cette indemnité est déterminé, selon la formule la plus avantageuse pour le salarié, en tenant compte de la moyenne mensuelle des douze derniers mois ou du tiers des trois derniers mois. Cass. soc., 18 mars 2026, n° 24-14.757 AEF, 17 avril 2026
Contrat d'apprentissage / Conditions de rupture	Un apprenti peut rompre immédiatement son contrat en cas de manquements graves de l'employeur, indique la Cour de cassation dans un avis rendu le 15 avril 2026. La Cour précise que cette rupture n'est pas une prise d'acte. Il appartient au juge, en prenant en considération les manquements invoqués par l'apprenti, d'apprécier la gravité des manquements dénoncés et de se prononcer sur l'imputabilité de la rupture. Puis, il revient au juge, le cas échéant, d'accorder des dommages et intérêts au salarié. Cass. soc., 15 avril 2026, n° 26-70.002 AEF, 15 avril 2026
Conjoint salarié / Lien de subordination	L'existence d'un lien de subordination n'est pas une condition d'application des dispositions de l'article L. 121-4 du Code de commerce qui prévoit le statut de

	conjoint salarié, y compris lorsque le chef d'entreprise est dirigeant d'une société. Cass. soc., 25 mars 2026, no 24-22.660 FS-B LSQ – jurisprudence hebdo, 14 avril 2026
Assiette de calcul de l'indemnité due en l'absence de réintégration	Les sommes dues par l'employeur à un salarié au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, lesquelles n'ont pas le caractère d'élément de salaire pour l'application de la législation du travail et sont exclues de l'assiette des cotisations, n'entrent pas dans l'assiette de la somme due en application de l'article L. 2422-4 du Code du travail. Cass. soc., 18 mars 2026, no 24-17.941 FS-B LSQ – jurisprudence hebdo, 14 avril 2026
Contrat de travail	
Rupture de contrat / Contestation du licenciement	Dans un arrêt du 9 avril, la Cour de cassation pose pour principe que la transaction signée après le licenciement, en ce qu'elle fait obstacle à toute action en contestation de la rupture tant qu'elle produit ses effets, suspend le délai de prescription de 12 mois applicable à cette action. Ce délai recommence à courir, le cas échéant, à compter du prononcé judiciaire de la nullité de l'accord transactionnel. Cass. soc., 9 avr. 2026, no25-11.570 F-B LSQ, 16 avril 2026
Requalification de CDD en CDI / Cumul d'indemnités	L'indemnité pour méconnaissance du délai de transmission du contrat à durée déterminée fixé par la loi et l'indemnité au titre de la requalification, qui n'ont pas pour objet de réparer le même préjudice, peuvent, lorsque les conditions d'allocation de l'une et de l'autre sont réunies, se cumuler. Cass. soc., 25 mars 2026, no 23-19.526 FS-B Dalloz, 13 avril 2026 LSQ – jurisprudence hebdo, 14 avril 2026
Contrat de professionnalisation / Travail dissimulé	Le tribunal correctionnel de Bordeaux condamne, le 2 février 2026, la société de sûreté aéroportuaire ICTS Atlantique pour escroquerie et travail dissimulé, pour avoir engagé des salariés en contrat de professionnalisation au lieu d'un CDD ou CDI, alors que les conditions légales n'en étaient pas remplies. Les salariés, qui n'avaient pas bénéficié d'une qualification nouvelle puisqu'ils en disposaient déjà, avaient été embauchés dans des conditions défavorables mais affectés sur des postes qualifiés. La société est condamnée à une amende et à indemniser les salariés, l'Opco et l'Urssaf. Tribunal correctionnel de Bordeaux, 2 février 2026, ICTS Atlantique AEF, 10 avril 2026
Relations collectives du travail	
Mandat de représentant du personnel / Prorogation	La durée du mandat d'un membre élu de la délégation du personnel d'une institution représentative du personnel ne peut être prorogée que si, à la date de la prorogation, ce mandat est en cours, retient la Cour de cassation, dans un arrêt publié du 18 mars 2026. En cas de prorogation irrégulière de son mandat, le salarié n'est plus protégé. Cass. soc., 18 mars 2026, n° 24-16.192 AEF, 16 avril 2026
Négociations obligatoires / Terme de la négociation	Dans un arrêt publié du 15 avril 2026, la Cour de cassation rappelle que les négociations obligatoires ne peuvent être considérées comme ayant pris fin avant l'établissement d'un procès-verbal de désaccord. Elle précise également que l'employeur, qui est tenu de mener loyalement les négociations obligatoires, ne peut subordonner la conclusion d'un accord d'entreprise sur les salaires effectifs à la

	condition qu'il soit majoritaire, refuser de signer un tel accord avec une ou plusieurs organisations syndicales représentatives qui satisfont au critère de l'audience électorale. Cass. soc., 15 avril 2026, n° 24-15.653 AEF, 16 avril 2026
Contestation des élections de CSE	Ont nécessairement intérêt à agir en contestation de l'élection d'un élu en application des dispositions des articles L. 2314-30 et L. 2314-32 du même code l'organisation syndicale qui a présenté une liste de candidats aux élections et celle à laquelle elle est affiliée, sauf dispositions contraires des statuts de cette dernière. Cass. soc., 1er avr. 2026, no 24-21.069 F-B LSQ – jurisprudence hebdo, 14 avril 2026
Droit syndical	Communication syndicale : l'obligation de confidentialité du syndicat subsiste sans mention expresse. Cass. soc., 1er avr. 2026, n° 24-19.613 Elnet, 13 avril 2026
Durée du travail	
	RAS
Santé et sécurité au travail	
Arrêt de travail / Présomption de fraude	L'exercice d'une activité rémunérée pendant un arrêt de travail indemnisé n'est pas nécessairement constitutif d'une fraude au sens de l'article R. 147-11, 5°, du code de la sécurité sociale car il importe à la caisse de rapporter la preuve de la mauvaise foi de l'assuré... Une charge facilitée en l'espèce par la Cour de cassation. Civ. 2e, 19 mars 2026, F-B, n° 23-23.986 Dalloz, 15 avril 2026
Discrimination	
Protection des lanceurs d'alerte / Intérêt général	Un salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire pour avoir signalé une alerte dans le respect des articles 6 à 8 de la loi no2016-1691 du 9 décembre 2016, sauf mauvaise foi, laquelle ne peut résulter que de la connaissance par lui de la fausseté des faits qu'il dénonce, ou lorsqu'il agit de manière intéressée, dans un but étranger à l'intérêt général. Cass. soc., 18 mars 2026, no 24-10.993 FS-B LSQ – jurisprudence hebdo, 14 avril 2026
Entreprise en difficulté / Économie	
Détermination de l'état de cessation des paiements	La chambre commerciale de la Cour de cassation précise les conditions d'intégration des condamnations provisionnelles au passif exigible servant à caractériser la cessation des paiements. Elle juge que les condamnations prononcées en référé et passées en force de chose jugée entrent dans ce passif, sauf existence d'une procédure au fond portant sur les créances en cause. Il en résulte que le juge saisi d'une demande d'ouverture de procédure collective doit vérifier que l'instance au fond pendante porte effectivement sur la fraction de créance dont il entend écarter le caractère certain, faute de quoi il prive sa décision de base légale. Com. 25 mars 2026, FS-B, n° 25-10.686 Dallz, 16 avril 2026
Insolvabilité / Droit européen et international	L'article 13 du règlement 1346/2000 qui permet de déroger à la loi du for en cas d'actions révocatoires, n'est pas applicable à une action qui porte sur l'ordre de priorité des créanciers et l'ordre de répartition de leurs créances. CJUE, 19 mars 2026, aff. C-43/25 Elnet, 15 avril 2026

Licenciement économique / Groupe de reclassement	L'exercice, par une société de gestion d'un fonds commun de placement, des droits de vote attachés aux actions émises par une société dans laquelle le fonds commun de placement a investi, ne permet pas de retenir la société de gestion comme une entreprise en contrôlant d'autres au sens et pour l'application de l'article L. 233-3, I, 3° du Code de commerce. Cass. Soc., 18 mars 2026, no 22-12.201 FS-B LSQ – jurisprudence hebdo, 14 avril 2026
Administration / Fonction publique	
Recouvrement des participations forfaitaires et franchises / Prescription quinquennale	Par deux arrêts du 24 mars 2026, la Cour administrative d'appel de Paris a affirmé qu'en l'absence de conclusion d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), quand bien même il est légalement obligatoire pour l'établissement ou le service médico-social concerné, les accords agréés applicables à ces structures s'imposent aux autorités compétentes en matière de tarification. CAA Paris, 24 mars 2026, n° 24PA05541 CAA Paris, 24 mars 2026, n° 24PA05542 Dalloz, 17 avril 2026
Contrat de cession de domaine public / Nature administrative du contrat	Après que le Tribunal des conflits a, par décision du 8 décembre 2025, dit la juridiction administrative compétente pour connaître de l'action en nullité d'un contrat de cession de domaine public conclu entre deux personnes publiques, la Cour de cassation casse l'arrêt de la Cour d'appel de Pau, qui avait rejeté la requête sur le fond, et renvoie les parties à se pourvoir devant la juridiction administrative. Civ. 3e, 19 mars 2026, FS-B, n° 23-17.912 Dalloz, 15 avril 2026
Marché public / Politique salariale des candidats	Par un arrêt du 5 mars 2026, la Cour de justice de l'Union européenne a admis la licéité d'un critère valorisant, pour l'attribution d'un marché public de services, le niveau de rémunération proposé par les candidats au personnel chargé de l'exécution de prestations d'aide à domicile. Même si l'analyse de la Cour concerne spécifiquement les marchés de services sociaux sans hébergement et tient en particulier compte de l'incidence, pour des prestations de cette nature réalisées auprès de personnes vulnérables, du niveau de rémunération du personnel sur la qualité du service rendu, cette décision confirme que les pouvoirs adjudicateurs bénéficient d'une certaine latitude pour prendre en compte les aspects sociaux dans l'attribution des contrats de la commande publique. CJUE 5 mars 2026, Asociación de Empresas de Servicios para la Dependencia (AESTE) c/ Ayuntamiento de Ortuella, aff. C-210/24 Dalloz, 14 avril 2026

[Retour sommaire](#)

Cette veille juridique est réalisée dans le cadre du Réseau Documentation-Archives des ministères sociaux.

Contributeur : **CRDM** (Joël Michineau)

En complément : Consultez le portail documentaire



- ✓ la [Veille juridique santé](#)